



Association Indépendante des Parents d'élèves de Bois-Colombes Nord (AIBCN)

A l'attention de Monsieur le Maire de Bois-Colombes

Objet : Mise en œuvre urgente d'un plan canicule au sein des établissements scolaires de la ville

Monsieur le Maire,

En tant qu'association de parents d'élèves de Bois-Colombes Nord, nous souhaitons vous alerter à nouveau sur la situation préoccupante que connaissent les établissements de la ville, confrontés à une seconde vague de chaleur intense en moins d'un mois, avec des températures annoncées jusqu'à 40 °C.

Malgré les alertes répétées formulées lors des conseils d'école concernant les problèmes structurels d'isolation thermique des bâtiments, les réponses apportées à ce jour ne sont pas à la hauteur des enjeux sanitaires et éducatifs dans nos établissements.

Nos enfants, souvent 25 à 30 par classe, étudient dans des salles où la température dépasse fréquemment 30 °C et atteint parfois 35 °C, rendant les conditions d'apprentissage particulièrement difficiles, voire impossibles, pour les élèves comme pour les enseignants. La situation est devenue symbolique de l'urgence : le 19 juin, des parents ont dû eux-mêmes installer des couvertures de survie sur les vitres de l'école Françoise Dolto pour tenter de faire baisser la température en classe — un signal fort pour l'ensemble de la ville, et un rappel que nos propres établissements du nord sont tout autant exposés.

Notre constat

Si nous avons bien pris acte de votre position indiquant que des travaux lourds seront engagés à plus long terme, et que ceux-ci ne peuvent être réalisés simultanément sur l'ensemble des établissements, les mesures transitoires actuellement mises en œuvre apparaissent très insuffisantes. Force est de constater que la distribution d'un, voire deux ventilateurs par classe, ainsi que l'installation de filtres UV, ne permettent pas de faire face à des températures dépassant 35 °C dans certaines salles.

Par ailleurs, l'absence de solutions complémentaires telles que des dispositifs de brumisation — écartés pour des raisons de complexité de mise en œuvre — et le manque de végétalisation dans de nombreuses cours d'école aggravent encore les conditions d'accueil des enfants.

Dans ce contexte, indiquer « qu'il va falloir s'habituer à vivre avec ces épisodes » ne constitue pas, à nos yeux, une réponse satisfaisante. S'adapter ne peut signifier renoncer à protéger efficacement les enfants et les équipes éducatives face à des conditions climatiques devenues extrêmes. Ces épisodes deviennent plus fréquents et plus précoces, parfois jusqu'en octobre : ils appellent une stratégie d'anticipation, et non une gestion au coup par coup.

Aujourd'hui, les enseignants font preuve d'un engagement remarquable pour maintenir un cadre éducatif, mais force est de constater qu'il devient matériellement impossible d'enseigner dans de telles conditions. Si la possibilité de récupérer les enfants a pu être évoquée, cette solution ne peut constituer une réponse pérenne : de nombreux parents étant dans l'impossibilité d'assurer leur garde en journée, il relève de notre responsabilité collective de garantir un accueil scolaire digne et sécurisé.

Le cadre réglementaire et les obligations du plan ministériel

Le ministère de l'Éducation nationale a publié en 2026 un plan ministériel de gestion des vagues de chaleur. Ce plan vous concerne directement : en tant que maire de Bois-Colombes, vous êtes propriétaire du bâti scolaire municipal, et les mesures qu'il prévoit doivent être mises en œuvre par vos services, en lien avec l'Éducation nationale. Le plan instaure une période de veille saisonnière du 1er juin au 15 septembre.

À ce jour, le droit français ne fixe aucun seuil réglementaire de température pour l'accueil des élèves. Toutefois, le plan s'appuie sur des repères techniques (fatigue possible dès 30 °C pour une activité sédentaire, 28 °C en cas d'activité physique) et impose une appréciation globale des conditions d'accueil. Or, dans nos établissements, nous constatons des températures qui dépassent nettement ces repères — jusqu'à 35 °C dans certaines salles — et cumulons précisément les facteurs de vulnérabilité identifiés par le plan : bâtiments mal isolés, grandes surfaces vitrées sans protections solaires extérieures, cours minéralisées sans ombrage, absence de brumisation et de points d'eau en extérieur.

- Lancer un diagnostic de vulnérabilité à la chaleur et une cartographie des zones à risque et de repli dans chacun de nos établissements (Fiche 1 du plan), en concertation avec l'inspection de l'Éducation nationale et les directrices et directeurs d'école.
- Remplir la grille de relevés relative au confort d'été pour chaque établissement (Fiche 3).
- Mettre en œuvre les mesures d'urgence prévues : stores ou volets extérieurs, brasseurs d'air, brumisateurs, aération aux heures les plus fraîches, accès permanent à l'eau potable, adaptation des récréations et des activités physiques, identification de lieux de repli plus frais.
- Mobiliser les dispositifs de financement existants (Fonds Vert, programme ÉduRénov) pour les travaux améliorant le confort d'été : pare-soleil, protections solaires extérieures, bardage ventilé, végétalisation des cours.

Nous ne vous l'apprenons pas, vous êtes propriétaire des bâtiments scolaires concernés et avez donc un rôle central dans la mise en œuvre de ce plan. Or les mesures actuellement déployées ne correspondent pas aux préconisations ministérielles ni aux obligations de protection des personnels (décret n° 2025-482 du 27 mai 2025). Nous vous demandons de vous inscrire explicitement dans ce cadre.

Ce qui se fait déjà ailleurs

- À Paris, plus de 200 « cours oasis » ont déjà été aménagées depuis 2017 (désimperméabilisation, végétalisation, points d'eau, ombrières) — avec un gain mesurable de fraîcheur en journée dans les cours les plus exposées.
- Dans les Hauts-de-Seine, Montrouge a engagé un plan global pour créer des îlots de fraîcheur dans ses 14 écoles et crèches ; Bagneux mène un programme pluriannuel de végétalisation de ses cours, avec des retours très positifs des familles.
- Des dispositifs simples et rapides (voiles d'ombrage, films solaires sur les vitrages, stores extérieurs, brasseurs d'air, brumisateurs dans les cours) réduisent la température ressentie sans travaux lourds — Paris les préconise dès la phase d'urgence, avant les rénovations structurelles.

Au-delà des écoles : l'urbanisme ne doit pas aggraver la situation

Un plan canicule ne se limite pas aux salles de classe. Des décisions d'urbanisme et d'aménagement du territoire conditionnent directement la capacité de la ville à protéger ses habitants — et ses enfants — des fortes chaleurs :

- Accélérer la végétalisation de la ville (arbres, sols perméables, espaces ombragés) plutôt que de laisser les îlots de chaleur se renforcer.
- Intégrer les recommandations en matière d'énergie et de confort d'été dans tous les projets menés par la ville (constructions neuves et rénovations de bâtiments publics).

Sur l'ensemble de ces points, Bois-Colombes est loin d'être bon élève — alors que d'autres communes voisines avancent concrètement. La canicule ne peut plus être traitée comme un épisode ponctuel : elle doit devenir un critère de décision pour chaque projet urbain.

Notre demande : un plan canicule opérationnel

En conséquence, nous vous demandons la mise en œuvre urgente d'un véritable plan canicule opérationnel, intégrant des mesures concrètes et effectives :

- Le renforcement rapide des équipements de rafraîchissement dans toutes les classes (ventilateurs muraux ou plafonniers, brasseurs d'air) — au-delà des dispositifs actuellement déployés, avec des moyens pour en améliorer l'efficacité (par exemple bouteilles d'eau congelées et congélateur mis à disposition).
- La protection des vitres les plus exposées au soleil : blanc de Meudon, films réfléchissants ou autres solutions temporaires, en attendant des protections durables (stores, volets extérieurs).
- La ventilation nocturne des bâtiments afin de limiter l'accumulation de chaleur dans les salles de classe.
- Le déploiement de brumisateurs : en cours de récréation (sur les arrivées d'eau existantes, avec renfort des tuyaux d'arrosage là où un seul point d'eau est insuffisant) et à l'intérieur (aménagement d'une ou deux « salles fraîcheur » par établissement).
- La mise en place de solutions temporaires adaptées : zones ombragées en cours de récréation, accès renforcé à l'eau potable, adaptation des menus et des activités en cas de pic de chaleur.
- L'étude et le déploiement de solutions complémentaires, y compris celles initialement écartées (notamment la brumisation), lorsque la situation l'exige.
- Une communication claire et coordonnée à destination des familles et des équipes éducatives, établissement par établissement.
- Le lancement du diagnostic et de la cartographie prévus par le plan ministériel (grille de relevés confort d'été, zones à risque et de repli), en concertation avec l'inspection de l'Éducation nationale et les équipes des établissements.

Nous ne demandons pas la fermeture des écoles, mais l'élaboration concertée d'un plan structuré conforme au plan ministériel, articulé entre mesures d'urgence, actions concrètes à

court terme et travaux structurels de long terme (isolation, végétalisation, « cours oasis », mobilisation du Fonds Vert et d'ÉduRénov).

Un calendrier d'actions et de suivi

Afin d'inscrire cette démarche dans une logique constructive et suivie, et parce que nous avons toujours été force de proposition et non simplement passifs et contestataires, nous proposons la mise en place du calendrier suivant :

- 1. Sous 7 jours :** Communication officielle de la mairie détaillant les mesures d'urgence activables immédiatement dans les écoles.
- 2. Sous 1 mois — avant la rentrée scolaire :** Déploiement des premières mesures concrètes : équipements supplémentaires, aménagements temporaires, organisation adaptée.
- 3. D'ici la fin de l'année civile :** Présentation d'un plan d'actions pluriannuel incluant les travaux structurels (isolation, végétalisation, équipements durables) avec un calendrier précis.
- 4. Suivi régulier :** Mise en place d'un point de suivi trimestriel associant les représentants de parents d'élèves.

Consultation des parents et disponibilité

En parallèle, notre association engage une enquête auprès de l'ensemble des parents afin de recueillir leurs retours et propositions, dans une démarche constructive. Notre objectif est de pouvoir contribuer activement à l'élaboration de solutions concrètes et adaptées, en complément des réflexions déjà engagées par les services de la ville (notamment sur l'installation de ventilateurs muraux ou plafonniers). Nous sommes également prêts, dans la mesure de nos moyens, à contribuer à certaines actions concrètes sur le terrain. Nous vous en transmettrons la synthèse.

Toutefois, le temps de la réflexion doit désormais laisser place à celui de l'action. La répétition et l'intensification de ces épisodes climatiques imposent des réponses immédiates et ambitieuses.

Nous restons pleinement disponibles pour échanger avec vous et travailler conjointement à l'amélioration des conditions d'accueil de nos enfants, en associant les services municipaux compétents (scolarité, urbanisme, environnement).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Kévin Sériné
Président de l'AIBCN